

En janvier 2012, le ministère de l'éducation nationale rémunère 1 043 500 personnes dont 906 500 appartiennent au secteur public et 137 000 au secteur privé sous contrat. 81 % de ces personnels sont des enseignants.

En janvier 2012, 1 043 500 personnes sont rémunérées sur crédits d'État par le ministère de l'éducation nationale : 849 700 sont enseignants au niveau scolaire des secteurs public et privé sous contrat, soit 81,4 % de l'ensemble du personnel. La mise en place définitive de la formation professionnelle des enseignants désormais sous la responsabilité des universités doit permettre aux lauréats des concours d'enseignement de prendre une classe en toute responsabilité dès la rentrée suivant l'obtention du master. Cette nouvelle réglementation est à l'origine du rebond ponctuel des effectifs du premier degré à la rentrée 2010, dont les stagiaires des établissements de formation ne faisaient pas partie auparavant : la tendance depuis le milieu des années 1990 n'est que légèrement croissante (+ 3 % jusqu'à la rentrée 2011). Dans le second degré, l'intégration des effectifs de stagiaires à la rentrée 2010 n'a pas compensé la réduction continue de l'effectif d'ensemble observée depuis 2003, contrastant avec la phase antérieure de croissance.

À la suite de leur affectation en école ou en établissement, 369 300 enseignants exercent dans les écoles publiques ou les classes sous contrat des écoles privées et 480 400 dans un établissement du second degré, public ou privé. 193 900 agents, y compris les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques, assurent des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'inspection, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative dans les établissements publics, en rectorat,

en inspection académique ou en administration centrale. 68 800 assistants d'éducation et assistants pédagogiques sont recensés et interviennent dans les établissements publics du second degré étant plus de 90 %. À ces personnels s'ajoutent ceux dépendants d'autres ministères (agriculture, défense, santé) ou d'organismes privés qui participent à la formation des quelque 12 millions d'élèves.

Deux tiers de ces personnels sont des femmes et leur part continue à progresser dans le secteur public. Elles sont plus nombreuses dans l'enseignement scolaire privé (73,9 % contre 68,7 % dans le public), avec une présence toujours plus forte dans le premier degré (91 % contre 81,6 %) que dans le second degré (65,9 % contre 57,8 %). Elles dominent largement parmi les personnels sociaux et de santé (95,8 %), les secrétaires (83,6 %) et les adjoints administratifs (91,6 %).

Aux côtés des enseignants, les autres personnels sont chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, inspecteurs, personnels d'orientation, de documentation ou personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. De janvier 2007 à janvier 2009, la forte diminution des personnels non enseignants est largement liée au passage sous la tutelle des collectivités territoriales des personnels ouvriers et des adjoints techniques.

Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent, au titre du ministère de l'éducation nationale sur les programmes Lolf : loi organique du 1^{er} août 2001, mise en application le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. La Lolf se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat ni les personnels du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sont pris en compte dans le total, pour la première année, les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques.

Source : MEN-MESR-DEPP, exploitation en janvier 2012 d'une extraction de l'infocentre Polca (Pilotage opérationnel de la Lolf en administration centrale et en académie) alimenté par les bulletins de salaire. Champ : France métropolitaine + Dom, secteurs public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les autres personnels (les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement dans le secteur privé sous contrat sont rémunérés sur « forfait d'externat »).

01 Évolution des effectifs des personnels de l'éducation nationale (hors enseignement supérieur)

France métropolitaine + Dom

	Enseignants (1)			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance (2)	dont aides éducateurs et assistants d'éducation, assistants pédagogiques (3)	Total	Part des enseignants (4)
	Public	Privé	Total				
2 000	734 977	139 650	874 627	311 232	61 470	1 185 859	73,8 %
2 005	742 621	144 940	887 561	289 549	51 287	1 177 110	75,4 %
2 006	739 112	144 909	884 021	286 983	58 197	1 171 004	75,5 %
2 007	734 446	144 501	878 947	231 550	60 635	1 110 497	79,1 %
2 008	726 583	143 440	870 023	200 431	61 393	1 070 454	81,3 %
2 009	715 599	141 661	857 260	195 851	67 538	1 053 111	81,4 %
2 010	712 453	140 454	852 907	195 373	68 949	1 048 280	81,4 %
2 011	720 655	138 639	859 294	193 835	68 321	1 053 129	81,6 %
2 012	712 625	137 022	849 647	193 898	68 821	1 043 545	81,4 %

(1) Enseignants dans les établissements des premier et second degrés publics et privés, y compris les 15 779 fonctionnaires stagiaires affectés directement dans le secteur public en école ou établissement à la rentrée 2010.

(2) À partir de 2007, non compris les personnels rémunérés sur les chapitres « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » comptabilisés dans la publication *état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, ni, à partir de 2010, les personnels exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'enseignement supérieur.

(3) Les derniers aides éducateurs sont recensés pour l'année scolaire 2006-2007.

(4) La part des enseignants a été recalculée sur le total y compris les assistants d'éducation, calcul différent de l'édition 2011.

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Répartition des effectifs des personnels de l'éducation nationale en janvier 2012

Public et privé

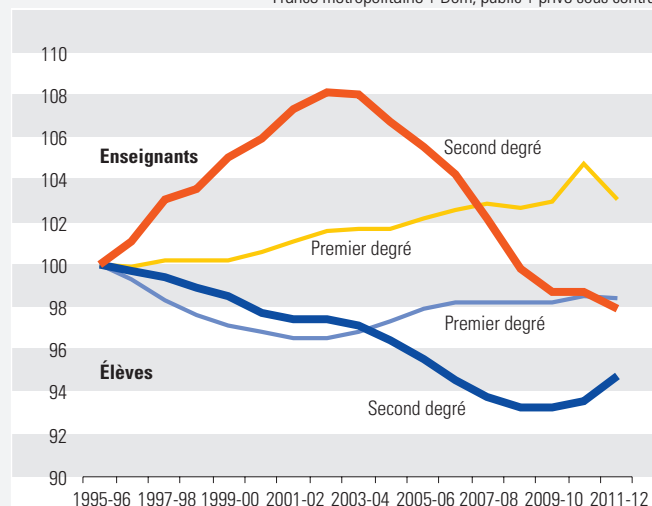
Type de personnel	Effectifs
Enseignement scolaire du premier degré public	325 441
Enseignement du premier degré privé	43 824
Enseignement scolaire du second degré public	387 184
Enseignement du second degré privé	93 198
Total enseignants	849 647
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance *	125 077
Aides éducateurs et assistants d'éducation	68 821
Total	1 043 545

* Non compris les personnels rémunérés sur le chapitre « Formations supérieures et recherche universitaire » en poste à l'administration centrale.

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Évolutions comparées des effectifs d'élèves et d'enseignants

France métropolitaine + Dom, public + privé sous contrat



Source : MEN-MESR-DEPP